RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1983

présenté à la Commission supérieure des Archives

par Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1984

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1983

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1983

présenté à la Commission supérieure des Archives

par Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1984

ISBN 2-86000-106-9

A tous égards, l'année 1983 a été celle de grandes mutations. Dans le cadre d'une politique générale de décentralisation de la France, des choix ont été faits, et en particulier celui par lequel les services d'archives des départements deviendront des services départementaux placés sous l'autorité de l'exécutif de la collectivité territoriale. Parallèlement à cette répartition des compétences, il fallait préparer les normes scientifiques et techniques dont la liste circonscrira les prérogatives de l'État dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine archivistique des collectivités. Afin de faciliter le passage d'un système juridique à un autre, il a fallu, à l'initiative des collectivités territoriales et des représentants de l'État dans celles-ci, assurer des mises à disposition temporaires grâce auxquelles le service a pu continuer sans connaître, tout au moins aux yeux du public, de difficultés d'adaptation.

C'est dans ce contexte, et pour une part en raison de celui-ci, qu'un nouveau type de congrès a été organisé en 1983, pour réunir les archivistes communaux. Organisé à Grenoble au printemps, il a permis une réflexion commune sur la nécessaire modernisation des méthodes de l'archivistique municipale.

C'est de cette même modernisation des méthodes qu'il s'agissait, à l'automne, à Angers, lorsque le congrès national des Archives, dans sa forme traditionnelle, se penchait sur certains des problèmes posés par l'informatisation et par l'avènement de la bureautique. Choix des méthodes, choix des matériels, tout était ensemble à l'ordre du jour, et la richesse des idées apportées au congrès d'Angers par tous les participants excluait qu'on en finît en une seule session annuelle. Dans plusieurs cas, et notamment dans ceux qui touchent au vocabulaire de base des traitements informatiques, il ne s'agissait là que de l'amorce d'une réflexion à long terme.

A Paris comme à Fontainebleau, un travail en profondeur a été entrepris pour l'adaptation des méthodes aux nouvelles technologies. Le système de traitement testé à Fontainebleau depuis plusieurs années est en cours d'entière refonte. A Paris, grâce à une mission exceptionnelle, c'est tout le problème de l'adaptation à de nouveaux types d'archives, d'outillages et de méthodes conçus pour une autre problématique qui est en cours d'analyse et, pour une part, en voie de solution.

Les impératifs de la rigueur budgétaire ont conduit à des choix financiers : ils peuvent signifier le report d'opérations qui ne semblent pas dans l'immédiat d'une importance dramatique mais dont la carence mènerait, à long terme, vers une situation dramatique. C'est en particulier le cas des tris et éliminations reportés par faute de personnel : on sait que ceci aboutit inévitablement à la saturation rapide de dépôts cependant conçus pour un plus long temps. L'économie peut donc être facteur de dépense excessive.

Dans cette rénovation des méthodes, l'élévation des niveaux de technicité et de compétence scientifique appelle de nouveaux moyens de formation et de nouvelles échéances de carrière. La mise en œuvre des nouveaux statuts du personnel de surveillance et de magasinage et celle des transformations d'emplois au bénéfice du personnel ouvrier ont donné lieu à des actions de formation et à des examens et concours professionnels qui sont à la fois le moyen et la sanction d'une réelle amélioration du service public. A tous les niveaux de la responsabilité et de l'exécution, la formation des jeunes et l'adaptation des anciens aux nouvelles techniques comme aux nouveaux besoins garantissent au public la qualité d'un service qui ne saurait être demain celui d'hier.

La préservation des documents n'a pas été oubliée dans l'effort de modernisation : le nouvel atelier de restauration des Archives nationales est désormais à la mesure des compétences qui s'y emploient et des besoins qui y convergent. Les structures destinées à l'accueil du public, aux Archives nationales comme dans les départements, font également l'objet d'un effort significatif, afin que les services d'archives puissent continuer de faire face à l'augmentation et à la démultiplication des besoins. De nouveaux bâtiments dans les départements, le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales et le nouveau dépôt d'Aix-en-Provence sont les garants de cette volonté du gouvernement qui entend ne pas voir les services d'archives se fermer, faute de locaux adéquats, à un public qui en prend de plus en plus volontiers le chemin.

Des actions nouvelles ont été lancées. La principale concerne évidemment les « archives du monde du travail », qui ont fait l'objet d'une communication du ministre de la Culture devant le Conseil des ministres. Le recensement de ces archives a été entrepris, de même que les études préalables au choix de l'implantation du premier centre d'archivage.

Il n'est pas exagéré de situer également parmi les actions nouvelles la communication des archives les plus récentes. La loi sur les archives permet en effet, maintenant, de communiquer par dérogation, aux fins de la recherche historique, des documents n'ayant pas atteint le seuil chronologique de communicabilité. Le nombre de ces demandes se multiplie, ce qui prouve à quel point la recherche historique a compris la facilité qui lui était dorénavant accordée. Mais l'instruction de semblables demandes, dans la mesure où elles concernent le plus souvent des documents touchant des points sensibles de l'actualité d'hier, représente une charge nouvelle, et croissante, pour le personnel des services d'archives.

Cette modernisation ne suppose aucun reniement par rapport aux tâches traditionnelles, aux vocations anciennes. Le service du public appelle toujours la même mise en œuvre des moyens de communication, et le même travail de classement et d'inventaire. Le nombre des publications des différents services relevant de la direction des Archives de France suffit à attester de leur fidélité à cette vocation.

MOYENS

1. BUDGET.

Les crédits d'équipement inscrits pour les Archives au budget de l'État ont été, en 1983, de 76,2 millions de F. Ils se répartissent ainsi :

— Archives nationales : 55 millions de F;

— subventions pour les Archives départementales : 20 millions de F;

— enveloppe recherche (subvention pour publications) : 1,2 million de F.

Le crédit affecté aux Archives nationales, qui passe de 40 à 55 millions de F, a permis d'achever le financement de la deuxième unité de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau, d'amorcer le financement du nouveau bâtiment d'Aix-en-Provence, où seront conservées à partir de 1986 les archives de la Section Outre-Mer, actuellement en péril dans le dépôt insalubre de la rue Oudinot, et de financer également les études préalables et le contrat d'ingénierie relatifs à la réalisation du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN).

Le crédit de subvention inscrit au titre VI du budget est en revanche en diminution, passant de 38,2 millions de F en 1982 à 20 millions de F en 1983. Ceci correspond, pour une part, à la rareté des dossiers de construction réellement prêts au moment du vote du budget de 1983.

Au titre des crédits de fonctionnement, le budget de 1983 consacre aux Archives : 115,7 millions de F (pour 100 millions de F en 1982). Cette somme se répartit ainsi :

— rémunérations du personnel d'État : 90,8 millions de F, y compris le crédit correspondant à la rémunération du personnel de documentation affecté aux Archives de France mais géré par la direction de l'Administration générale du ministère de la Culture;

— crédits de matériel : 8,37 millions de F;

— enveloppe recherche : 0,97 million de F (ceci venant en sus du crédit porté au titre de l'équipement).

Toujours au titre des crédits de fonctionnement, il convient de souligner deux chiffres :

— achats de documents : 1,5 million de F (soit douze fois le crédit de 1981);

— publications : 1,2 million de F (pour 0,9).

Le budget global de la direction des Archives de France s'établit donc pour 1983 à 191,917 millions de F, alors qu'il était de 179,1 millions de F en 1982.

Par ailleurs, les crédits d'équipement inscrits aux budgets départementaux se sont élevés à 32 millions de F, et l'on peut estimer les crédits de fonctionnement à environ 60 millions de F.

Le total des crédits affectés aux Archives nationales et départementales s'élève ainsi, pour 1983, à environ 270 millions de F.

Il convient de rappeler aussi la mise en œuvre des conventions de développement culturel, qui associent des financements d'origines diverses pour la réalisation d'enquêtes, d'études, de prospections, aussi bien que pour la création d'ateliers régionaux ou départementaux de restauration, de microfilmage, ou de traitement d'archives sonores. Les mêmes crédits ont servi à développer, dans certains départements, les structures d'action culturelle représentées par du matériel d'exposition ou par des équipements destinés aux services éducatifs.

2. PERSONNEL.

Le personnel des services d'archives nationaux et départementaux a été en 1983, au total, de 1.883 personnes, dont 1.038 agents de l'État.

Le budget a permis, par un crédit inscrit au titre IV, de créer des emplois culturels en coopération avec les collectivités territoriales. 27 emplois de la sorte ont été créés en 1983, aussi bien pour le traitement des archives que pour l'animation culturelle. On doit enfin rappeler que quarante jeunes de 16 à 18 ans ont été accueillis en 1983 aux Archives nationales, dans le cadre de la formation alternée, afin de faciliter leur ultérieure insertion dans le monde du travail.

A la fin de 1983, 37 agents de la direction des Archives bénéficiaient des mesures favorisant le travail à temps partiel, dont 35 femmes et 2 hommes, la plupart de ces agents ayant choisi de travailler soit à 50 %, soit, surtout, à 80 %.

L'année 1983 a vu se dérouler une part importante de la procédure de mise en œuvre du nouveau statut des personnels de magasinage et ouvrier, avec intégration après examen professionnel de 21 gardiens dans le corps des magasiniers spécialisés, le recrutement au concours interne du premier inspecteur de magasinage, et le passage en première catégorie de vingt ouvriers professionnels (opérateurs-photographes) correspondant à la deuxième tranche des transformations d'emplois de deuxième catégorie en première, prévues par le plan de 1979.

La formation permanente a bénéficié cette année à 418 stagiaires (pour 333 en 1982), avec un total de 8 900 heures de formation pour une dépense de 0,8 million de F. Signalons ici que cette somme équivaut à 1,08 % de la masse salariale globale.

Les principaux stages ont concerné l'initiation à l'interrogation des bases de données relatives aux œuvres d'art (catégorie A), les instruments de recherche (catégories A et B), l'informatique documentaire (catégories B, C et D), la programmation (catégorie A), l'initiation à l'informatique (catégorie A), le microfilm et la photographie (catégorie C), la reliure (catégorie C), sans oublier les actions menées pour la préparation aux examens professionnels.

Des journées d'étude ont été organisées dans le cadre régional (Bretagne, Pays de la Loire), les thèmes les plus abordés ayant été ceux de l'informatique, des techniques audiovisuelles et du microfilm.

3. BÂTIMENTS.

Le principal achèvement de l'année 1983 est évidemment celui de la deuxième unité de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau. Cette unité comprendra la cellule de traitement des archives informatiques, ainsi qu'un atelier de microfilmage à haute capacité, dont le développement ne tient plus, maintenant, qu'à l'affectation du personnel nécessaire.

Fontainebleau est donc désormais riche d'une capacité globale de 160 kilomètres linéaires dans les deux unités définitives, à quoi s'ajoutent quelque 60 kilomètres encore procurés par les bâtiments provisoires qu'il n'était pas nécessaire de détruire dans l'immédiat, aucun d'entre eux ne gênant l'implantation de la deuxième unité. Avec 240 kilomètres linéaires, Fontainebleau devient l'instrument efficace d'une politique de préservation des archives contemporaines.

La procédure qui peut conduire à la réalisation du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) a sensiblement avancé en 1983. Le concours pour la désignation du maître d'œuvre a été jugé en juin ; il a permis la sélection de trois projets, dont le ministre de la Culture a souhaité qu'ils fussent réaménagés en fonction des impératifs techniques des futurs utilisateurs. Définitivement jugé à la fin de l'année, le concours a permis la désignation de M. Stanislas Fiszer, lequel sera donc chargé de la réalisation du CARAN. Dans l'immédiat, sous la responsabilité de M. Claude Aureau, inspecteur général des Bâtiments civils et Palais nationaux, ont été activement menées les opérations préparatoires et annexes qui permettront de dégager totalement les espaces nécessaires au CARAN et de préparer les futurs réaménagements de l'espace offert par le quadrilatère de Soubise et Rohan.

C'est ainsi qu'a été transféré dans le bâtiment Louis-Philippe l'atelier de reliure et de restauration, désormais doté d'installations correspondant à son activité et à son rayonnement. D'autres aménagements ont été menés à bien, en particulier pour les ateliers. Surtout, a été poursuivie la préparation du transfert provisoire, dans un bâtiment ultérieurement réutilisable à Fontainebleau, des archives actuellement conservées dans le bâtiment Langlois, ce bâtiment, parfaitement insalubre, étant voué à la démolition. Les documents conservés au rez-de-chaussée des grands dépôts seront également préservés dans le bâtiment provisoire, ce qui permettra le réaménagement systématique de ce rez-de-chaussée et l'augmentation de sa capacité. Ainsi, la totalité des archives actuellement conservées dans le bâtiment Langlois et au rez-de-chaussée des grands dépôts pourra prendre place définitivement dans ce rez-de-chaussée, l'ensemble de l'opération ne privant les chercheurs d'aucun document actuellement conservé à Paris.

Dans le même temps, étaient enfin abattus les deux immeubles de la rue des Quatre-Fils qui menaçaient ruine, ce qui constitue sur un autre plan l'une des étapes nécessaires du dégagement de l'espace sur lequel s'élèvera le CARAN.

D'importants travaux de remise en état et de modernisation ont été effectués tant à Aix-en-Provence qu'à Espeyran. On a en particulier renforcé et modernisé le système de climatisation du dépôt central de microfilms.

En ce qui concerne les Archives départementales, le budget de 1983 a permis de financer dix entreprises, dans les départements suivants : Allier, Ardennes, Doubs, Haute-Garonne, Marne, Nièvre, Rhône, Somme, Haute-Vienne, Val-d'Oise. Des aménagements étaient réalisés dans 26 autres départements, parmi lesquels il faut surtout noter la création de nouveaux ateliers de microfilmage, de photographie, d'impression, de restauration, voire de nouvelles salles de lecture, et un laboratoire d'enregistrement et de traitement pour les archives sonores.

Cinq chantiers en cours ont été continués, dans les départements suivants : Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Seine-Saint-Denis, Guyane.

Ont été achevés en 1983 quatre nouveaux bâtiments en Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Somme et Seine-Saint-Denis.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

Les Archives nationales et départementales se sont enrichies en 1983 de 78 841 mètres linéaires, soit 6 887 pour les Archives nationales et 49 710 pour les Archives départementales. En rappelant les chiffres des années antérieures (64 520 mètres en 1981, 64 223 mètres en 1982), on soulignera l'augmentation de la masse documentaire que doivent assumer les services d'archives pour remplir leurs fonctions.

Au regard de ces chiffres, il faut faire figurer celui des documents éliminés au terme de leur utilité administrative : 13 952 mètres dans l'ensemble des Archives départementales, et 848 mètres à la Cité des archives contemporaines. Ces deux chiffres sont en régression par rapport à ceux de l'année précédente, régression particulièrement sensible à la Cité des archives contemporaines. Ceci ne signifie nullement une augmentation de l'intérêt documentaire des versements : la seule raison de ce ralentissement des opérations de tri et d'élimination tient à la faiblesse des effectifs.

Peut-être faut-il rappeler ici que du personnel suffisamment nombreux et suffisamment compétent signifie une sensible économie pour le contribuable, les espaces encombrés par des documents non encore triés étant inutilement onéreux.

Il convient d'ajouter à ces chiffres les éliminations effectuées dans le cadre des missions établies au sein des départements ministériels, éliminations qui viennent en déduction des versements et non en compensation de ceux-ci.

Rappelons que 25 mètres linéaires représentent à peu près une tonne de documents.

La section des missions a largement étendu son activité, justifiant ainsi par son dynamisme sa récente création (1er mai 1982). Elle a notamment étendu sa prospection dans des domaines administratifs jusqu'ici quelque peu délaissés, comme ceux des établissements publics sous tutelle et des comités et commissions interministériels. Il s'agit ici de limiter la part du hasard dans l'archivage des documents provenant d'institutions temporaires, dont la documentation ne parvient, le plus souvent, dans les dépôts publics que par le moyen des apports ultérieurs d'archives privées.

Une action de sensibilisation a également été menée par plusieurs missions, dont les membres sont intervenus dans les stages de formation administrative organisés par les ministères dans lesquels ils sont affectés. Plus de deux cents heures de conférences, exposés et exercices pratiques ont ainsi été assumées par les représentants des Archives nationales. Quant aux départements, 29 d'entre eux ont dû faire face à des entrées d'un métrage linéaire supérieur à 500 mètres (23 départements en 1982). Faute de place, 10 dépôts ne peuvent accueillir les versements, cependant qu'on est obligé de les freiner dans une vingtaine d'autres, afin de réserver les rayonnages disponibles aux opérations d'urgence qui présentent le caractère d'un sauvetage. Il faut donc observer que le nombre des dépôts saturés reste stable, malgré les nombreuses constructions réalisées au cours des dernières années.

Les archives communales ont pris une importance particulière dans l'activité de la direction des Archives de France. On a en particulier mis à jour les procédures réglementaires de versement, de tri et de classement, et multiplié les incitations financières de l'État au développement des structures propres affectées à leurs archives. Des fiches de traitement des différentes catégories de documents ont été diffusées, pour expérimentation provisoire. Cette mise au point, menée de pair par les services de l'État et par les archivistes communaux, permettra de substituer un système plus souple à l'ancienne nomenclature des catégories de papiers susceptibles d'être éliminés, laquelle correspondait à une stabilité administrative aujourd'hui dépassée.

2. ARCHIVES DU MONDE DU TRAVAIL.

L'année 1983 a été marquée par le lancement d'une opération de grande envergure relative aux archives des entreprises industrielles, commerciales et bancaires, ainsi que de la vie associative et syndicale dans le cadre du monde du travail.

Pour commencer, un crédit d'étude de 3 millions de F a été inscrit au budget pour permettre de mener à bien une enquête de recensement et de description portant sur les archives des entreprises de plus de 50 employés. Cette enquête, menée dans le cadre régional, conduira à la publication d'un guide général et permettra une évaluation des besoins d'archivage à l'échelle nationale.

Dans le même temps, était élaboré le projet d'un système d'archivage fondé sur cinq centres répartis à travers la France, afin d'accueillir et de traiter les archives provenant de certaines entreprises nationales — la plupart ayant conservé, en application de la nouvelle réglementation, la gestion de leurs archives propres — ainsi que les archives en péril qui proviennent

d'entreprises disparues ou en difficulté. L'ensemble de ce programme sera conduit en relations étroites avec les collectivités locales ainsi qu'avec les établissements publics d'intérêt national ou régional, et en particulier avec les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et les chambres d'agriculture.

L'ensemble de cette politique a fait l'objet d'une communication présentée par le ministre de la Culture devant le Conseil des ministres le 21 septembre 1983.

On notera dans le même temps l'intérêt très actif porté par un certain nombre d'entreprises à leurs archives comme les Charbonnages de France, Air France, EDF-GDF et certaines banques nationalisées. De même faut-il souligner que nombre d'entreprises, telles Saint-Gobain Pont-à-Mousson ou Rhône-Poulenc, n'avaient pas attendu l'action de l'État pour assurer à leurs archives un traitement exemplaire.

Les services d'archives de l'État ont continué de procurer aux entreprises un conseil et une aide grâce auxquels des services d'archives ont pu être organisés dans un certain nombre d'entreprises riches d'un patrimoine historique. Cela a été le cas, en 1983, pour Martell, Laffarge-Coppée, Assurances générales de France, Agence des eaux du bassin Artois-Picardie, etc.

Un contact suivi a été maintenu avec le Musée national des sciences, des techniques et des industries de la Villette.

Sans doute faut-il rappeler ici, pour mémoire, que l'État porte un intérêt nouveau à ses propres archives d'intérêt scientifique et technique, et qu'une action thématique programmée unissant le Centre national de la recherche scientifique et la direction des Archives de France a permis la mise en chantier d'instruments de travail relatifs aux séries publiques concernant l'histoire de la physique du globe et de la navigation, celle de la pharmacopée, etc.

3. ARCHIVES PRIVÉES.

De nombreux fonds privés sont entrés aux Archives nationales par achat, don ou dation. On notera tout particulièrement, pour l'histoire de la Révolution et de l'Empire, les nombreux documents provenant de la collection Philipps, achetés aux États-Unis. Il faut également noter, dans des domaines divers, les archives Firmin-Didot, les papiers Brissot, ceux du bronzier Rémond, les archives de la fondation Honegger, ainsi que, pour l'histoire contemporaine, les archives Terrenoire, La Rocque et Georges Bidault.

Quelques noms rendront de même compte des enrichissements dont ont bénéficié les Archives départementales : un obituaire de Lisieux (Calvados), archives de l'Hôtel-Dieu de Bourges et de la seigneurie de Châteauneuf-sur-Cher (Cher), terrier de Chaunac (Corrèze), archives anciennes de l'hôpital de Pontarlier (Doubs), archives d'un commerçant en vins de Nîmes (Gard), dossiers de la société Dewatine (Haute-Garonne), évêché de Montpellier (Hérault), syndicat patronal de l'industrie textile de Vienne (Isère), terrier de l'Aubépin et archives de la société des mines de Couloux (Loire), manufacture de tabacs d'Orléans, faïencerie de Gien et vinaigrerie Dessaux (Loiret), archives d'un commissaire priseur de Granville (Manche), terrier de la principauté de Joinville (Haute-Marne), archives des hauts-fourneaux et aciéries de la Chiers (Meurthe-et-Moselle), papiers Poincaré (Meuse), chartrier de Penhoët (Morbihan), papiers Robert Schuman (Moselle), papiers de la famille Corday (Orne), fonds du gouverneur général de l'Algérie Bordes (Pyrénées-Orientales), archives de l'évêché de Strasbourg (Bas-Rhin), papiers de la fonderie Desgranges de Luxeuil (Haute-Saône), faïencerie de Charolles (Saône-et-Loire), fonds de l'imprimerie Monnoyer (Sarthe), archives des papeteries Aussedat (Haute-Savoie), correspondance parlementaire d'André Marie et témoignages enregistrés sur la Résistance (Seine-Maritime), archives de plusieurs seigneuries picardes (Somme), archives syndicales (Belfort), archives de l'entreprise Sele et Puech à Montrouge (Hauts-de-Seine), papiers de l'entreprise Silverio de Troyes (Seine-Saint-Denis), fonds du photographe Camille Klein (Val-de-Marne), archives d'une exploitation sucrière et d'une rhumerie (Martinique).

Les archives notariales comportent une part de papiers publics (minutes et répertoires) et de papiers privés, essentiellement constitués par les dossiers de la clientèle. Si les deux types de documents diffèrent au regard du droit, ils relèvent tous deux de la même action de sensibilisation de la profession notariale, à laquelle concourent à la fois les représentants de la direction des Archives de France et ceux du Conseil supérieur du notariat. Il est à noter à cet égard le rôle heureux joué par l'Institut d'histoire du notariat. Dans bien des départements, les archives notariales comportent encore des documents du XIXe siècle, voire de l'Ancien Régime. Des archives notariales du XVIe siècle sont entrées cette année dans les archives du Loiret.

4. INFORMATIQUE.

Plusieurs expériences ont été poursuivies dans les trois domaines de l'indexation informatisée (réalisation d'inventaires et répertoires), de gestion informatisée des mouvements (collecte, répertoriage immédiat, tris et éliminations, communication et réintégration) et de traitement des archives informatiques elles-mêmes.

L'indexation informatisée de l'*État général des fonds des Archives nationales* (application Egérie) est pratiquement achevée et pourra devenir opérationnelle en 1984. L'indexation du Minutier central des notaires a été élargie, la collecte portant à Paris sur des documents des années 1551, 1761 et 1851, ainsi qu'à Carpentras sur des documents de 1751 et à Strasbourg sur des documents de 1682. De semblables travaux ont été menés à Nancy sur les archives du Minutier de Lorraine. A l'occasion du Congrès national des Archives tenu à Angers, ont été mis à l'étude l'homogénéisation des traitements des archives contemporaines et le recensement des méthodes mises en œuvre dans les services départementaux ainsi que dans les missions ministérielles (expérience Varenne dans les services du Premier ministre).

Grâce à une mission particulière favorisée par la mise à la disposition de la direction des Archives de France d'un informaticien de haut niveau du ministère de l'Industrie, une étude a été entreprise pour la détermination d'une méthode de sélection des fichiers informatiques à conserver et du matériau à conserver à côté de ces fichiers. Cette étude a été menée en coordination avec celle dont le ministère de la Défense a pris, pour ses propres archives, l'initiative.

5. RESTAURATION DES DOCUMENTS.

L'atelier de restauration des Archives nationales a effectué en 1983 la restauration de 45 registres, 256 plans, 268 parchemins et 16 240 documents sur papier, dont 4 977 pour le compte des Archives départementales. L'atelier d'Aix-en-Provence a restauré 970 feuillets, 25 reliures et 42 cartes et gravures.

Quarante-six services départementaux sont maintenant dotés d'un atelier de reliure : 19 d'entre-eux sont capables d'exécuter les opérations élémentaires de restauration, et 7 peuvent traiter les sceaux.

Rappelons ici que les crédits d'équipement inscrits au budget de 1983 ont permis la création d'un atelier de restauration dans neuf départements.

6. MICROFILM.

Un effort nouveau a également été consenti par l'État et les collectivités territoriales en ce qui concerne les équipements de microfilmage. 25 départements ont bénéficié de subventions leur permettant d'équiper de nouveaux ateliers ou d'acquérir de nouveaux matériels.

Ces équipements permettent aussi bien d'accélérer le microfilmage de sécurité, qui reste l'un des moyens efficaces de la préservation des documents, que de multiplier les microfilmages de complément, qui permettent de donner satisfaction aux chercheurs sans compromettre la bonne conservation de documents soumis à une demande particulièrement fréquente.

Aux Archives nationales, le microfilmage de sécurité a porté essentiellement sur les séries K (Monuments historiques), O^1 (Maison du Roi), AJ^{52} (École nationale supérieure des Beaux-Arts), CC (Sénat, Chambre et Cour des pairs), MM (Ordres militaires et hospitaliers, Universités et collèges, Titres nobiliaires, Mélanges), et sur les répertoires des études XVIII à XXVI du Minutier. Dans les départements, des opérations significatives ont été menées au bénéfice d'archives hospitalières, de minutiers notariaux, de registres paroissiaux, etc. Nombre de microfilmages ont permis de faire passer dans les dépôts publics la substance historique de fonds d'archives privées que leurs propriétaires souhaitaient conserver en originaux.

Les négociations relatives au microfilmage de l'état civil par la société généalogique de l'Utah se poursuivent toujours en vue d'une mise à jour de l'accord conclu en 1960, mise à jour souhaitée, à la suite d'une campagne de presse, par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Il a été demandé à la société généalogique de l'Utah de remettre à la direction des Archives de France une copie de son programme de traitement informatique. On peut espérer que cette question recevra, à brève échéance, une solution satisfaisante.

Les collections de microfilms des Archives nationales se sont accrues de 33 248 mètres de film original établi en double exemplaire : 26 383 mètres de microfilms de sécurité et 6 868 mètres de microfilms de complément. L'ensemble de la collection des Archives nationales est ainsi porté à 671 293 mètres de film original. Le dépôt central des microfilms de sécurité à Espeyran (Gard) s'est enrichi de 109 000 mètres de microfilms, dont 57 396 mètres sont le produit d'un travail de microfilmage ou de duplication effectué à Espeyran même. Le dépôt central a reçu 24 000 mètres de microfilms des Archives nationales et 17 000 mètres de douze départements — ils étaient neuf en 1982 — qui ont souhaité utiliser pour leur propre sécurité ce service de l'État.

En vertu d'un accord international entre la principauté de Monaco et la République française, le microfilmage des archives de la famille princière de Monaco, qui intéressent un grand nombre de régions françaises, est poursuivi à frais communs par le service d'Espeyran.

La duplication de microfilms de complément et la réalisation de nouveaux microfilms permettra, d'autre part, de limiter les effets que pourrait avoir pour la recherche à Paris le transfert à Aix-en-Provence des archives de la rue Oudinot.

Les laboratoires d'Espeyran ont également réalisé 14 419 mètres de film par duplication des microfilms de sécurité déjà réalisés, et 23 300 mètres de copies de consultation.

Compte non tenu de ces duplications, et en raison de la mise en place des nouveaux équipements, le total des microfilms réalisés en 1983 avoisine 100 000 mètres de microfilms.

Il faut cependant noter que ce chiffre, en nette progression par rapport aux années précédentes (80 000 mètres en 1982) serait sensiblement plus élevé si des effectifs plus importants d'opérateurs-photographes permettaient une meilleure rentabilisation des équipements.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. CLASSEMENTS ET INVENTAIRES.

On ne saurait donner ici la liste de tous les instruments de recherche mis à la disposition des chercheurs pendant l'année 1983. On ne trouvera donc, dans la liste qui suit, que les publications imprimées. Mais il convient de rappeler que quelque 300 inventaires et répertoires ont été achevés en 1983 et ont trouvé place parmi les ouvrages qui offrent au public la voie d'accès la plus normale vers une documentation historique. Un grand nombre de ces inventaires et répertoires sont d'un intérêt tel que leur publication ne saurait être longtemps retardée.

Il faut aussi rappeler que le service procuré au public dépasse largement la seule consultation des instruments de travail déjà réalisés, c'est-à-dire des clés données à la recherche avant que celle-ci ait exprimé ses interrogations. Il y a le conseil verbal, les recherches par correspondance, la consultation « conversationnelle » des inventaires informatisés. Aux Archives nationales, le Service des renseignements et les permanences assurées par les sections scientifiques offrent au lecteur une information directe et rapide. Il a été immédiatement répondu en 1983, à près de 11 000 demandes par le Service des renseignements. Les sections concernées recevaient dans le même temps 1 245 recherches précises.

Le nombre de recherches a sensiblement diminué de 1982 à 1983 : de 1 781 à 1 245. Ceci n'est pas l'effet d'une moindre demande du public, mais peut être considéré comme l'un des premiers effets d'une politique concertée, qui visait à donner au public des instruments de recherche plutôt qu'à répondre inlassablement à des demandes dont l'intérêt, souvent très limité, interdisait une réutilisation ultérieure. Les chercheurs, avec l'*État général des fonds des Archives nationales* comme avec le *Guide des recherches sur l'histoire des familles,* sont maintenant mieux outillés pour orienter leur recherche eux-mêmes, après un premier contact verbal ou par correspondance. Une telle évolution doit être soulignée, et il importe qu'elle se poursuive. Le personnel scientifique et de documentation trouve certainement une meilleure valorisation de sa compétence et de son travail dans la réalisation d'inventaires et de répertoires capables de répondre, dans l'avenir, aux demandes les plus diverses.

Le futur système de documentation informatisée qui caractérisera le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) a été conçu dans cet esprit. Le public doit prendre l'habitude d'interroger lui-même les bases de données, à commencer par l'application Egérie, qui sera la clé de la première orientation et de la définition des problématiques. Dans cette même année 1983, ont été achevés les travaux préparatoires à la publication de l'*État général des inventaires des Archives départementales,* et à deux des tomes de l'*État général des inventaires des Archives nationales.* Une partie, au moins, de cette œuvre magistrale devrait voir le jour dans le courant de l'année 1984.

Sans doute est-ce également le lieu de rappeler que tout travail d'inventaire, comme toute opération de microfilmage, doit être précédé d'un classement exécuté avec une absolue rigueur scientifique. Cela signifie que tous ces travaux ne peuvent être que l'œuvre d'équipes convenablement coordonnées, et que l'efficacité réelle d'une publication ou d'un microfilmage dépend du travail, toujours obscur et souvent anonyme, de ceux qui ont assumé les opérations préalables de classement.

2. PUBLICATIONS.

Malgré la mise en œuvre des techniques nouvelles de documentation, informatisée ou non, la publication sous forme typographique demeure irremplaçable. Elle est le moyen de toutes les découvertes et de toutes les investigations qui conduisent à la définition des recherches. Toute publication d'un instrument de recherche dans les Archives doit également être jugée à l'échelle des temps et des lieux, en fonction du service qu'elle peut rendre aux chercheurs établis à l'autre bout du monde, comme aux chercheurs du xxve siècle.

L'année 1983 a vu la publication de 37 volumes imprimés, dont 7 pour les Archives nationales et 30 pour les Archives départementales. Au 31 décembre de cette même année, 33 volumes étaient en cours d'impression, dont 12 pour les Archives nationales et 21 pour les Archives départementales. Il convient d'y ajouter, deuxième volume d'une série qui doit être poursuivie, la publication des actes du Congrès tenu à Nice en 1982.

Ne sont comptés ici que les travaux d'intérêt scientifique, à l'exclusion des publications, cependant excellentes et souvent suggestives pour la recherche elle-même, réalisées par les services d'archives dans le cadre de leurs activités éducatives.

On soulignera le fait qu'en 1983 quatre départements ont vu sortir leur guide : la Charente, l'Eure-et-Loir, la Haute-Loire et la Sarthe. Les Archives de Paris, cependant, ont publié un petit guide de l'état civil parisien qui rendra les plus grands services. A la fin de l'année, étaient sous presse les guides des Archives de la Côte-d'Or, de Meurthe-et-Moselle et de Haute-Saône.

Les publications imprimées sont les suivantes :

Archives nationales.

Conseil du Roi. Série E. Répertoire numérique, par Noël Valois (†), revu par Jean-Pierre Babelon. In-8°, 108 p.

Versailles. Dessins d'architecture de la Direction générale des Bâtiments du Roi. Tome I. Le château, les jardins, le parc, Trianon. Catalogue, par Danielle Gallet-Guerne, avec la collaboration de Christian Baulez. In-8°, 608 p., ill., relié.

Hommages rendus à la Chambre de France. Chambre des comptes de Paris. Série P. XIVe-XVIe siècles. Inventaire analytique. Tome II. Additif au tome premier : prévôté et vicomté de Paris, bailliages de Senlis, Clermont-en-Beauvaisis et Valois. Bailliages de Mantes, Montfort-l'Amaury, Étampes, Chartres, Melun, Nemours, Montargis, Orléans, Amboise et Blois, par Jean-Pierre Babelon et Léon Mirot (†). In-8°, 476 p.

Cour des pairs. Procès politiques. II. La Monarchie de Juillet, 1830-1835. Inventaire des articles CC 546 à 670, par Jeannine Charon-Bordas. In-8°, 264 p., ill.

Archives René Cassin (382 AP), Inventaire, par François Gasnault. In-8°, 164 p.

Inventaire des archives coloniales. Correspondance à l'arrivée en provenance de la Louisiane. Tome II (articles C13A 38 à 54, C13B 1, C13C 1 à 5), par Marie-Antoinette Menier, Étienne Taillemite et Gilberte de Forges. In-8°, p. 485-776, ill.

Correspondance au départ avec les colonies. Série Colonies B. Inventaire analytique. Tome I. Colonies B 1 à 37 (1654-1715), par Étienne Taillemite. In-4°, VIII-314 p. (réimpression reprographique de l'édition de 1959).

Archives départementales.

Aube : *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux. Fascicule II,* par Jean Waquet, publié par J.-M. Roger. Troyes, 1982, in-4°, p. IX-XVI et 81-160.

Calvados : *Répertoire numérique de la sous-série 3 P. Cadastre (1800-1940),* par Serge De Poorter, Jocelyne Girod et Noëlle Riva, sous la direction de G. Bernard. Caen, 1980, in-4°, 504 p.

Charente : *Guide des Archives de la Charente,* par Francine Ducluzeau. Angoulême, 1983, in-8°, 186 p., ill.

Cher : *Répertoire numérique détaillé de la série U (Justice). Sous-série 2 U (tribunal d'appel, tribunal criminel, cour d'appel de Bourges et cour d'assises du Cher), an VIII-1940,* par Françoise Jenn, V. Clerget de Saint-Léger et D. Lerasle. Bourges, 1983, in-4°, 96 p.

Eure-et-Loir : *Guide des Archives d'Eure-et-Loir,* par Jacques Lacour. Chartres, 1983, in-8°, 6 et 226 p., ill.

Indre-et-Loire : *Les archives communales de Chinon antérieures à 1900 (déposées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire),* par Line Skorka et Michel Thibault. Tours, 1983, in-4°, VIII-140 p., ill. [Numéro spécial du Bulletin de la Société des Amis du Vieux-Chinon].

Loire (Haute-) : *Guide des Archives de la Haute-Loire,* par Yves Soulingeas. Le Puy, 1983, in-8°, 284 p., ill.

Maine-et-Loire : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 J. Documents entrés par voie extraordinaire. Fascicule I, 1 J 1 à 1 J 369,* par Elisabeth Verry et Simone Lepage. [Angers, 1983], in-8°, 80 p.

Marne : *Répertoire numérique de la série L. Archives de la période révolutionnaire (1789-an VIII),* par Georges Dumas, Armand Ferrand, Roland Michelet et Marceline Deban. Châlons-sur-Marne, 1983, in-4°, XIV-130 p., carte.

Moselle : *Catalogue des sceaux (sceaux pendants et sceaux plaqués du haut Moyen Age). Tome II. Sceaux laïques (fin) : seigneurs (de I à Z), juridictions, municipalités, officiers et bourgeois,* par Gilbert Cahen, sous la direction de J. Colnat. Metz, 1983, in-4°, IV-440 p., ill.

Répertoire numérique de la série S (Travaux publics et transports). 2e section : 1918-1940 (sous-séries 3-10 S), par Jean Colnat et Colette Brullot. Metz, 1983, in-4°, 60 p., carte.

Répertoire numérique de la série X (Assistance et prévoyance sociale). 2e section : 1918-1940 (sous-séries 2-6 X), par Mireille Schneider et Colette Brullot, sous la direction de J. Colnat. Metz, 1983, in-4°, 24 p.

Orne : *Répertoire numérique de la sous-série 3 P. Cadastre. 1800-1940,* par Jean-Claude Almin et Jean-Louis Clouard, sous la direction d'E. Gautier-Desvaux. Alençon, 1983, in-4°, 288 p., ill.

Pyrénées-Atlantiques : *Répertoire numérique détaillé des sous-séries 35 J (dépôt Ponticq) et 43 J (don Touaille de Larabrie),* par René Mieybégué et Liberto Valls, sous la direction de J. Staes. Pau, 1983, in-4°, 56 p.

Pyrénées (Hautes-) : *Répertoire numérique du fonds du contrôle des actes (Domaines et droits joints). 1693-1791. 2 C 1-1698,* par Françoise Rigaldiès-Marcos, sous la direction de J.-F. Le Nail. Tarbes, 1983, in-4°, 160 p., ill.

Pyrénées-Orientales : *Sous-série 3 E (archives notariales. 3 E 40. Versement des archives de Me Sabaté, notaire à Céret. Répertoire numérique,* par Sylvie Caucanas, sous la direction de Ph. Rosset. Perpignan, 1983, in-4°, 116 p.

Rhin (Bas-) : *Catalogue des ordonnances et arrêts concernant l'Alsace (1648-1790). Tome II. 1738-1790. Numéros 1293-2596.* Strasbourg, 1982, in-4°, p. 213-407.

Inventaire analytique du fonds de la Régence épiscopale de Saverne. 1 G 1-1130 (1286-1789). Tome II. Texte : 1 G 100-1130. Strasbourg, 1978, in-4°, p. 315-740.

Répertoire numérique des fonds du Gouvernement d'Alsace-Lorraine. 1870-1918. Tome II, fascicule 2, division I, par François-Jacques Himly et Françoise Grégoire. Strasbourg, 1981, in-4°, IV-208 p.

Rhin (Haut-) : *Répertoire numérique de la série Z. Sous-préfectures et fonds divers (1800-1870),* par Dominique Dreyer, sous la direction de C. Wilsdorf. Colmar, 1983, in-4°, 84 p.

Saône (Haute-) : *Répertoire numérique des registres paroissiaux et d'état civil, des tables décennales et de leurs microfilms,* par Catherine Boisset, sous la direction de D. Grisel. Vesoul, 1983, in-4°, XII-250 p.

Sarthe : *Guide des Archives de la Sarthe,* par Gérard et Christiane Naud. Le Mans, 1983, in-8°, 424 p., ill.

Paris : *Guide des sources de l'état civil parisien,* par Christiane Demeulenaere-Douyère. Paris, 1983, in-8°, 70 p., ill.

Tarn-et-Garonne : *Caylus. Inventaire des archives antérieures à 1790,* par Jean-Ursule Devals et Alain Massip, sous la direction de A. Lafforgue. Montauban, 1983, in-4°, XLVI-52 p., carte.

Castelsarrasin. Répertoire numérique des archives (1790-1940), par Anne-Marie Arnaud et Solange Gauci, sous la direction de A. Lafforgue. Montauban, 1983, in-4°, 16 et 84 p.

Inventaire des titres et documens de l'hostel de ville de la cité royale de Montauban, réimpression de l'édition de 1662 avec avant-propos et index par Annie Lafforgue. Montauban, 1983, in-8°, VIII-108-XXVIII p.

Vaucluse : *Répertoire numérique de la série V (cultes, 1800-1940) et des fonds déposés du grand séminaire et de l'archevêché d'Avignon (1800-1857),* par Jean-Pierre Locci, Dominique Bidot-Germa et Mireille Bonnefoy, sous la direction de M. Hayez. Avignon, 1983, in-4°, LXII-118 p.

Vendée : *Répertoire numérique de la série M. Administration générale et économie du département. 1800-1940,* par Jean Joguet, sous la direction de R. Giraud. La Roche-sur-Yon, 1983, in-4°, XXII-176 p., carte.

Val-de-Marne : *Répertoire numérique de la sous-série E. État civil. Registres paroissiaux et d'état civil. Tables décennales (fin XVIe-XIXe s.),* par Claire Berche, Michèle et Yvon Denis. Créteil, 1984, in-4°, X-236 p., ill.

Les délibérations des conseils municipaux microfilmées. 1789-1940. Sous-série 1 Mi, par Michèle et Yvon Denis. Créteil, 1982, in-4°, II-64 p.

3. COMMUNICATIONS.

Les Archives nationales ont reçu 12 987 chercheurs dans les diverses salles de lecture de Paris, Fontainebleau et Aix-en-Provence. Ce chiffre est en sensible augmentation sur ceux de 1982 (12 753 chercheurs) et de 1981 (11 898).

Les 3 960 personnes qui venaient pour la première fois aux Archives nationales appartenaient à 72 pays différents, outre la France. S'inscrivent en tête les États-Unis (172 chercheurs), l'Allemagne fédérale (90), l'Italie (84), la Grande-Bretagne (74), le Canada (66), et la Belgique (46). Il faut noter l'augmentation importante du nombre de Canadiens, de Japonais et de Belges.

Ont été communiqués 192 367 articles (liasses, cartons ou registres), outre 12 319 bobines de microfilms. La Section Outre-Mer, avec 1 246 chercheurs, et 10 801 articles, outre la délivrance de 31 951 actes d'état civil, voit également croître son activité.

La Cité des archives contemporaines (Fontainebleau) a transféré à Paris 30 886 articles destinés aux administrations versantes et 1 539 articles destinés aux chercheurs travaillant dans les dépôts parisiens. Ceci représente, dans les deux sens, le répérage et la manutention de près de 65 000 unités archivistiques.

A Aix-en-Provence, la consultation a mobilisé 9 243 articles pour 567 chercheurs. Les chercheurs étrangers représentent 43 % de la fréquentation.

Il convient d'être prudent dans l'interprétation du nombre des chercheurs, la même personne pouvant se présenter dans plusieurs services au cours de la même année. De même faut-il être circonspect dans l'appréciation du rapport du nombre des chercheurs universitaires à celui des simples amateurs. On peut estimer approximativement à 37 % le nombre des universitaires dans les salles parisiennes. Dans les départements, cette proportion change singulièrement selon la région et selon la ville, le pourcentage étant naturellement plus élevé dans les villes universitaires.

En revanche, le nombre de communications n'est sujet à aucune difficulté d'interprétation. Il souligne l'effort considérable qui est demandé aux services d'archives tant en raison de l'augmentation de la fréquentation qu'en raison du développement des recherches quantitatives et sérielles portant sur l'histoire contemporaine.

Si le chiffre de 98 918 lecteurs (91 841 en 1982) ayant fréquenté les Archives départementales peut être diversement interprété en raison des fréquentations multiples, il faut retenir que l'ensemble des Archives départementales a communiqué 1 587 932 articles en 1983 (il en avait été communiqué 1 442 906 en 1982 et 1 335 842 en 1981). Avec près de 1 750 000 articles communiqués, l'ensemble des Archives nationales et départementales a donc supporté, en 1983, une charge supérieure de 10 % à celle de l'année précédente, laquelle était en croissance de 8 % par rapport à celle de 1981. Cette accélération de la croissance ne laisse pas d'inquiéter pour l'avenir.

Il faut ici répéter ce qui a été dit quant à la dégradation qu'une communication excessive fait subir aux documents. La communication intensive peut être palliée par l'usage du microfilm, notamment pour les séries les plus vulnérables. De même le microfilm peut-il réduire les communications entre dépôts, et il apparaît maintenant tout-à-fait anormal de mettre en danger la bonne conservation d'un document pour la simple commodité d'un unique chercheur de notre temps. Le microfilm doit être, ici, conçu comme le moyen normal d'une lecture à distance. Encore faut-il admettre que les quelque dix ou douze milliards de documents conservés par l'ensemble des Archives nationales et départementales ne puissent être microfilmés en quelques décennies.

D'autres risques concernent les séries fréquemment photocopiées. Si la plupart des historiens professionnels savent de longue date que la photocopie ne saurait être que l'adjuvant de quelques éditions scientifiques ou de quelques citations particulièrement délicates, nombre d'amateurs

confondent encore recherche historique et collection de photocopies. Bien qu'aucun chiffre ne puisse être précisé, il est probable que les services d'archives de France distribuent annuellement entre deux et trois millions de photocopies. Un département moyen en distribue de dix à vingt mille. Avec les manipulations et les insolations qu'il comporte, ce recours à la photocopie devient l'un des problèmes majeurs de l'approche des archives par le public. L'interdiction de photocopier des registres a été maintenue, malgré la pressante sollicitation de nombre de lecteurs désireux d'avoir à domicile la photocopie de registres d'état civil. On a donné une priorité systématique au microfilm, dont on sait qu'il ne suppose ni l'écrasement des dos ni la manipulation de l'original à chaque tirage. Le Conseil d'État, enfin, a estimé que les obligations faites aux services administratifs par la loi du 17 juillet 1978 ne s'appliquaient pas aux registres d'état civil centenaires déposés dans les Archives départementales, et, *a fortiori,* aux registres de catholicité antérieurs à la Révolution.

Il n'en demeure pas moins que ce problème de la photocopie demeure l'un des points de friction les plus regrettables entre les services et le public, et qu'il est difficile de faire comprendre à l'opinion publique que des pièces d'archives conçues un jour pour un usage immédiat ne se conserveront pas pendant des siècles sans de très particulières précautions. Un effort d'information et d'explication a été entrepris en ce sens, heureusement relayé par nombre d'organes d'une vie associative particulièrement développée dans le cadre du nouvel essor des activités de loisir.

4. ACTION CULTURELLE.

Le Musée de l'Histoire de France, qui occupe à Paris une partie de l'Hôtel de Soubise, a présenté une nouvelle exposition temporaire : « Paris sous le règne de Louis XIV ». Il a monté, à l'occasion du trentième concours de l'historien de demain, une exposition sur « La vie quotidienne à la Belle Époque ». Dans ses salles permanentes ou provisoires, il a reçu 22 481 visiteurs. Il faut ajouter à ce chiffre 6 610 jeunes reçus dans le cadre du service éducatif.

Les Archives nationales ont été sollicitées pour la préparation de nombreuses expositions en France et à l'étranger. On notera en particulier leur contribution aux expositions suivantes : Hommage aux Gabriel (présentée à l'Hôtel de Rohan), Colbert, les Jacobins allemands, Histoire de l'Institut de France, ainsi que leur association à l'effort considérable accompli par le Musée d'État de la Louisiane pour la préparation de l'exposition « Louis XIV et le Nouveau Monde ».

Dans les départements, où de nouveaux équipements ont été acquis grâce à des subventions financées sur le budget 1983, 64 expositions ont été organisées sur des sujets les plus variés, d'intérêt souvent régional ou local, à moins que l'histoire d'une personnalité originaire de la région n'ait permis la réalisation d'une exposition de large intérêt fondée sur les ressources des Archives régionales ou locales. On peut citer : L'Ain de 1939 à 1945 (Ain), La guerre des Demoiselles, 1829-1831 (Ariège), Deux siècles d'administration départementale (Eure), Le canal de Nantes à Brest (Finistère), Théâtre et spectacles à Montpellier aux XVIIe et XVIIIe siècles (Hérault), Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen-Age (Ille-et-Vilaine), Terroirs du Lot au temps du Consulat (Lot), La Révolution industrielle en Anjou (Maine-et-Loire), Le duc de Lorraine, chef d'État souverain (Meurthe-et-Moselle), L'art roman en Morbihan (Morbihan), Hommes et troupeaux des Pyrénées (Hautes-Pyrénées), la Haute-Alsace et Bâle à travers les siècles (Haut-Rhin), Anne de Beaujeu (Rhône), Le textile en Seine-Inférieure de 1780 à 1900 (Seine-Maritime), La perspective de la Défense dans l'art et l'histoire (Hauts-de-Seine), Colbert et Bourbon (Réunion). Une telle liste ne saurait évidemment constituer qu'un aperçu de la diversité des sujets traités.

Plusieurs expositions ont été itinérantes.

Les services éducatifs des Archives départementales ont reçu en 1982-1983 plus de 306 000 élèves, dont plus de la moitié venait de l'enseignement du second degré. Il faut noter aussi la grande attraction exercée par les activités des services éducatifs sur le public adulte non scolaire : 74 566 visiteurs étrangers aux groupes scolaires. A la fois cause et conséquence des travaux du congrès de Nice, consacré à l'action culturelle dans les Archives, une recherche méthodologique est activement poursuivie sur la pédagogie de l'histoire au sein des services éducatifs. Le premier « archivobus » français a commencé de fonctionner dans l'Orne. Les radios et télévisions locales ont largement relayé l'action des services éducatifs. Il faut noter, à côté de la stabilité relative du nombre des expositions, une croissance sensible du nombre des publications liées à celles-ci. Quant au recours aux productions audio-visuelles, il est le fait de services qui, loin de voir dans de telles techniques un projet coûteux, y trouvent la possibilité de satisfaire à toutes les demandes alors qu'ils ne pourraient le faire en se limitant aux méthodes traditionnelles de présentation. Des films « vidéo » ont été réalisés par certains services éducatifs (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques) afin de présenter au public scolaire les dépôts d'archives de la région d'Aquitaine, une version condensée étant prévue pour toucher un public plus vaste. Il faut rappeler pour terminer que les services éducatifs ne sauraient fonctionner sans une très étroite relation avec les structures normales de l'enseignement, c'est-à-dire avec le corps enseignant, d'une part, avec les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique, d'autre part.

Rien ne saurait être fait sans la presse. Elle constitue, sous ses différentes formes, écrites ou parlées, le moyen irremplaçable d'une sensibilisation de l'opinion. De nombreuses interventions dans les organes de presse ont eu pour objet de faire connaître l'action de la direction des Archives de France et des différents services nationaux et départementaux. La presse a, de manière souvent heureuse, assuré la diffusion des informations nécessaires à une bonne connaissance par les Français de ce qui se passe dans leurs archives. Le service des Relations extérieures de la direction des Archives de France et, chacun dans son ressort, les différents services départementaux et municipaux ont participé à cette action d'information.

Il faut rappeler que les Archives nationales et plusieurs services d'Archives départementales ont organisé à l'intention des amateurs un enseignement d'initiation à la lecture et à la compréhension des documents anciens. Pour les seules Archives nationales, cet enseignement a été suivi en 1983 par 96 personnes désireuses d'une initiation et par 64 personnes soucieuses de perfectionnement, après une année d'initiation. Un tel enseignement ne double évidemment pas ceux que dispense l'enseignement supérieur. Il est l'un des moyens d'une politique définie plus haut, et qui consiste à aider les amateurs à accomplir eux-mêmes leur recherche, plutôt que de les laisser dans un embarras où ni eux-mêmes ni le personnel des Archives ne saurait trouver son compte.

RELATIONS INTERNATIONALES

Le Stage technique international des Archives a réuni pour sa session de 1983 aux Archives nationales 35 participants dont 24 archivistes étrangers, 9 stagiaires chartistes, un stagiaire militaire et un auditeur libre. Les 24 étrangers, dont 12 étaient boursiers du gouvernement français, représentaient les pays suivants : Algérie, Allemagne fédérale, Bulgarie, Canada-Québec, Côte-d'Ivoire, Équateur, Grèce, Inde, Italie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Comme président de la Conférence internationale de la Table ronde des Archives, le directeur général des Archives de France a assisté à plusieurs réunions du Comité exécutif et du Bureau du Conseil international des Archives, et a présidé la Conférence de la Table ronde tenue en octobre 1983 à Bratislava. Des archivistes français ont été présents aux réunions de plusieurs comités internationaux, aussi bien que des organismes directeurs du Conseil international des Archives. Ils ont en particulier pris part aux travaux du groupe sur les archives de l'Architecture, du Comité de rédaction de la revue *Archivum* et du Comité des publications, du Comité de la formation professionnelle, du Comité de reprographie, du Comité des archives d'entreprises, du Comité d'informatique, et de quelques autres. Des missions de coopération technique ont été confiées — par l'Unesco et divers organismes internationaux aussi bien que par le gouvernement français — à plusieurs archivistes français qui se sont, de ce fait, rendus dans divers pays européens, ainsi qu'au Cameroun, aux Comores, et à l'École des archivistes, bibliothécaires et documentalistes de Dakar.

De nombreux stages ponctuels ont été organisés en France pour des archivistes étrangers. Plusieurs archivistes français se sont, de leur côté, rendus à l'étranger pour des visites à objet limité. Le directeur général s'est lui-même rendu à Dakar pour négocier la nouvelle définition de la coopération franco-sénégalaise en matière d'archives.

Le ministre de la Culture du Viet-Nam et le ministre des Transports de Bulgarie ont été reçus aux Archives nationales.

Il convient de rappeler, pour conclure, que les réunions internationales permettent également l'établissement de relations de travail bilatérales particulièrement fructueuses.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

MOYENS.

Budget 7
Personnel 8
Bâtiments 9

LES FONDS D'ARCHIVES.

Archives publiques 11
Archives du monde du travail 12
Archives privées 13
Informatique 14
Restauration des documents 15
Microfilm 15

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE.

Classements et inventaires 18
Publications 19
Communications 23
Action culturelle 25

RELATIONS INTERNATIONALES 28

IMPRIMERIE NATIONALE
4 026006 T 76

Diffusé par
LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07

ISBN 2-86000-106-9

15 F